



Association des Amis du Pont du Gard, de sa Voie Verte et de l'Aqueduc de Nîmes

4, chemin de la Baraquette 30210, Castillon-du-Gard
Adresse mail : amisdupontdugard@gmail.com

Castillon-du-Gard, le 13 mars 2019

Monsieur le président,

L'association des Amis du Pont du Gard, de sa Voie Verte et de l'Aqueduc de Nîmes vous demande de bien vouloir recevoir son bureau. Constituée lors de la dissolution du collectif Liberté-Gratuité-Pont du Gard, cette association vient de fusionner avec l'association de la Voie Verte du Pont du Gard. Elle fait du passage de la voie verte du Pont du Gard par le Pont du Gard sa revendication prioritaire et son principal objectif pour 2019.

Le 4 décembre 2012, Jean Denat annonçait au nom du conseil général dont il était le vice-président chargé des routes que la voie verte du Pont du Gard passerait par le site du Pont du Gard. Cette décision était alors évidente : elle s'expliquait par l'extraordinaire attrait du parcours dans le site qui était alors fréquenté, sans poser le moindre problème, par les promeneurs à pied et à bicyclette.

Quelques jours plus tard, l'ancien président de l'EPCC du Pont du Gard et l'ancien directeur général obtenaient du conseil d'administration qu'il rende applicable une délibération datant du 27 novembre 2009 qui instaurait un droit d'entrée de 10 euros pour les piétons et les cyclistes. Cela revenait à leur fermer les portes du site et à rendre impossible le passage de la voie verte. Cette délibération était restée jusqu'alors lettre morte. Ce n'est pas faire du mauvais esprit que de voir dans cette décision la volonté de « contrer » celle du conseil général en la rendant inapplicable.

La décision de l'EPCC pouvait sembler audacieuse vis-à-vis d'une collectivité publique qui assurait la survie de l'établissement par de considérables subventions d'exploitation. De plus, elle montrait une indifférence totale envers les engagements solennels du conseil général d'assurer le libre accès au Pont du Gard pris par M. Alain Journet, son président, lors du lancement du site : l'accès à l'ouvrage antique, au domaine qui l'entoure et au Gardon resterait libre et gratuit pour tous, tout le temps.

Au cours du premier trimestre 2013 des travaux étaient entrepris pour clore le Site. L'ancienne RD 981, fréquentée par les piétons et les cyclistes, était fermée de portails qui la rendaient impraticable. Au mois d'avril 2013, le public apprenait la mise en vigueur du tarif « piétons et cyclistes ». Passé un bref moment de stupeur et d'incrédulité, il réagissait vivement, exprimant une indignation quasi générale.

Devant cette levée de boucliers, l'ancienne direction du Site du Pont du Gard s'engageait dans une fuite en avant débouchant rapidement sur l'instauration de la gratuité complète pour les Gardois et pour les scolaires du Languedoc-Roussillon. Ainsi, pour « faire avaler » la suppression du libre accès des piétons et des cyclistes au Site du Pont du Gard -hors zones de médiation culturelle dont personne n'a jamais revendiqué la gratuité- l'ancienne direction concédait le libre accès à tout le Site -y compris aux zones de médiation culturelle- à des populations incomparablement plus nombreuses qui n'avaient rien demandé. Il y avait de quoi être surpris.

Après avoir attendu vainement quelques jours une réaction du conseil général, ainsi défié par l'EPCC du Pont du Gard, le milieu associatif décidait de combattre frontalement pour le rétablissement du libre accès des piétons et des cyclistes au Pont du Gard et le passage de la Voie Verte par le Pont du Gard. Il s'organisait en un collectif Liberté-Gratuité-Pont du Gard regroupant des représentants autorisés de toutes les populations concernées par l'accès au Pont du Gard.

Il est inutile de retracer en détails la lutte de 3 ans, ponctuée par deux manifestations très suivies et une décision de justice, ayant abouti à votre décision de rétablir le libre accès des piétons et des cyclistes. Nous avons en son temps salué cette décision et nous vous en avons remercié. Nous nous

sommes réjouis de voir une nouvelle équipe de direction installée par vos soins à la tête de l'EPCC pour remplacer l'ancienne dont nous vous laissons juge du bilan.

De fait, des relations constructives ont été immédiatement nouées entre M. Malavieille et son équipe et le collectif. Pour discuter avec de nouveaux interlocuteurs aussi ouverts au dialogue que leurs prédécesseurs y étaient fermés, le collectif a rapidement décidé de se transformer en association. Ce fut chose faite début 2018 : une structure conçue pour la concertation a remplacé une autre dont l'objet était le combat frontal contre des décisions iniques et brutales.

Certains dossiers ont bien avancé. D'autres sont encore en attente dont celui, fondamental à nos yeux, du passage de la voie verte du Pont du Gard par le Pont du Gard. Or la branche sud de la voie verte est achevée. La branche nord est en travaux et progresse en direction de Vers-Pont du Gard. Il est chaque jour plus incompréhensible de n'être pas fixé sur les conditions dans lesquelles les deux branches seront raccordées.

Peut-on considérer que l'annonce faite au nom du conseil général par son vice-président M. Jean Denat le 4 décembre 2012 est toujours applicable ? Le rétablissement du libre accès des piétons et des cyclistes au Pont du Gard lui a restitué toute sa faisabilité. De plus, nous n'avons jamais entendu le conseil général ni le conseil départemental dire qu'elle était caduque. Mais quand ils sont interrogés sur le sujet, vos services répondent que la question « est à l'étude ». Seraient également évaluées des liaisons par le pont de Remoulins, une nouvelle passerelle utilisant les pylônes de l'ancien pont ou encore un ouvrage submersible en aval des deux ponts. Si nous les comprenons bien, vos collaborateurs envisagent la réalisation d'ouvrages d'art coûteux alors qu'un passage gratuit existe ; ils « planchent » sur des aménagements qui donneraient accès à l'ingrate traversée de Remoulins alors que le splendide passage au pied du Pont du Gard est possible et ne nécessite que des aménagements de détail !

Qui pourrait croire, d'ailleurs, que les utilisateurs de la Voie Verte hésiteraient un instant entre le passage par Remoulins, si par extraordinaire il devait être créé, et un détour par le pont du Gard ?

Ce qui ressemble à des tergiversations devant un choix qui nous semble évident s'explique-t-il par les réticences des services de l'Etat ? Ceux-ci seraient émus par le risque de « conflit d'usage » sur le pont Pitot entre les utilisateurs de la Voie Verte et les visiteurs du Site du Pont du Gard. Ils suggèrent même une « déviation, en saison, de Pâques à la Toussaint ». Cet argument est sans valeur : nous avons toujours demandé que la circulation sur le pont Pitot et ses abords soit régie par des règles similaires à celles des aires piétonnes : la circulation se ferait à pied sauf quand le faible nombre de visiteurs permettrait aux cyclistes de circuler à vitesse réduite. Nous vous l'avons rappelé dans une lettre du 21 juillet 2018 restée sans réponse. C'est ce que M. Jean Denat avait annoncé le 4 décembre 2012 en évoquant une « liaison cyclable ».

Face à des objections sans fondement, est-il nécessaire d'insister sur les arguments en faveur du passage par le Pont du Gard ? Il existe ; il ne nécessite que des aménagements insignifiants ; il constitue un attrait touristique majeur ; il attirera de nouvelles catégories de touristes que les politiques d'Etat cherchent à favoriser ; ces touristes représentent une nouvelle clientèle potentielle pour le Site du Pont du Gard : il faut lui offrir des prestations et des tarifs adaptés.

Nous nous permettrons de prendre contact avec votre secrétariat en vue de la réunion que nous sollicitons au début du présent courrier.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre lettre et à la demande de rendez-vous que nous vous adressons, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à notre haute considération.

Pour le conseil d'administration
Jean-Yves Gréhal,
président

Monsieur Denis Bouad
Président du conseil départemental du Gard